

Règlement du jeu concours Instagram « Gagnez votre abonnement à vie »

- Organisation du jeu : Groupe Vertical'Art, siège social : Zone du Pas du Lac, 10 avenue André Marie Ampère 78180 Montigny-le-Bretonneux. Jeu gratuit, sans obligation d'achat, réservé aux personnes abonnées à la page @verticalart_climbing. L'opération se déroule exclusivement sur le compte Instagram @verticalart_climbing du mercredi 12 mai au mercredi 9 juin 2021.
- Conditions de participation : toute personne physique résidant en France Métropolitaine a le droit de participer au jeu. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement. Chaque participation est nominative ; toutefois, si le gagnant souhaite offrir la dotation à un tiers, il est autorisé à nous envoyer les coordonnées de la personne concernée via un message privé sur Instagram.
- Modalités de participation : le jeu se déroule exclusivement sur la plateforme Instagram et le tirage au sort est effectué à la date indiquée sur le post. A ce titre, tout participant doit disposer d'une connexion à Internet et d'un compte Instagram. Aucune inscription ne peut se faire par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique.
- Pour participer, il suffit d'être abonné au compte Instagram @verticalart_climbing, de liker le post du jeu concours et de mentionner un(e) ami(e) en commentaire. Il est possible de publier plusieurs commentaires par personne, à condition que les mentions soient différentes pour chacun d'entre eux. Par ailleurs, chaque participant a la possibilité de doubler ses chances de gagner en partageant le lien du jeu concours en story.
- Désignation du gagnant : le gagnant et la gagnante seront désignés le mercredi 9 juin. Ils seront informés par message privé sur leur compte Instagram personnel respectif utilisé pour participer au jeu. La société Vertical'Art ne pourra être tenue responsable de l'envoi du message sur un compte inexact du fait d'une erreur de la part du participant.
- Dotation : chaque gagnant remportera un abonnement à vie, valable dans toutes les salles d'escalade du réseau Vertical'Art. Les organisateurs du jeu concours reviendront vers lui dans un second temps pour lui transmettre les modalités d'attribution de sa récompense.
- Identification du gagnant : le gagnant autorise expressément la vérification de son identité.

Le non-respect du présent règlement, ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination de la participation de son auteur/autrice.

L'équipe Vertical'Art se réserve le droit de modérer et/ou d'éliminer les éventuels commentaires qui seraient jugés dégradantes pour son image et/ou son activité.

Site web : <https://www.vertical-art.fr>